

FFESSM ILE-DE-FRANCE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR REGIONAL DU JEUDI 2 février 2023 DE 19H30 A 22H00

Présents : Francis MERLO, Dominique ASARO, Séverine BOURBON, Éric BRUNELLE, Marie BUSO, Brigitte CORBEL, Chantal DELCAUSSE, Pascal ILDEF, Alain LAMERAT, Patrick LAMERAT, Sophie LE MAOUT, Thibault MENETROT, Catherine PERISSEAU, Guillaume SALINIER, Patrick SAVOUREY, Yves TIQUET, Bernard PILLET, Jérôme HLADKY.

Absents excusés : Viviane BACQUET, Patrick FIZET, Claude TOUBIANAH.

Absent non excusé : Frédéric BALTZER, Bruno BEAUJOUAN.

1) Rapport du Président.

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF prend la parole.

Il excuse les absents et demande une minute de silence en la mémoire du Docteur Jean-Claude GRIL, président du club de Versailles et ancien membre du CDR de l'Île-de-France.

Il propose qu'à l'avenir les CDR soient enregistrés en audio et un échange s'ensuit.

Finalement, il est proposé de mettre au vote la possibilité d'enregistrer les futurs CDR une fois qu'une procédure d'utilisation et du devenir de ces enregistrements sera clairement établie par le Secrétaire général qui soumettra au CDR pour validation.

Contre : 1 Abstention : 1

Pour : 15

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF reprend la parole et il partage son agenda depuis la dernière réunion du CDR du 27 octobre 2022.

2) Rapport du Secrétaire Général.

M. Patrick LAMERAT, Secrétaire Général de la FFESSM IDF nous présente le bilan des licences IDF au 31 décembre 2022.

On constate une très légère augmentation de 3,60% par rapport à la saison précédente 2021-2022.

Malheureusement il y a toujours un déficit de 9% par rapport à la saison de référence 2019-2020 avant COVID, mais l'écart se réduit.

Saison	Adultes	Jeunes	Enfants	TOTAUX
2022 - 2023	18091	1166	517	19774
2021 - 2022	17399	1178	509	19086
TOTAUX	+ 692	- 12	+ 8	+ 688

Saison	Adultes	Jeunes	Enfants	TOTAUX
2022 - 2023	18091	1166	517	19774
2019 - 2020	19447	1525	756	21728
TOTAUX	- 1356	- 359	- 239	- 1954

3) Rapport du trésorier Général.

M. Alain LAMERAT Trésorier Général de la FFESSM IDF nous présente l'état des comptes du CIF.

SOCIETE GENERALE			
ETAT DES COMPTES DU CIF			
Intitulé		Débit	Crédit
Solde du compte Au 8/02/2023	50356773		92 147,76 €
ATTENTE REGLEMENTS CLIENTS			45 517,00 €
Livret Association			75 607,83 €
Compte sur Livret			859 399,29 €
Dette fournitures FFESSM (au 31/12/22)		177 782,06 €	
RESERVE CREA DESIGN		230 000,00 €	
RESERVE ALEF SECURITY		26 500,00 €	
Totaux =		434 282,06 €	1 072 617,88 €
26/10/2022			638 389,82 €

Il nous informe de la loi des finances rectificative du 16 aout 2022 (N° 2022-1157 – article 21) concernant les remboursements des frais kilométriques et nous précise que nous devons voter pour les 2 modes de remboursements possibles.

- Utiliser le barème de remboursement actuel et voté lors d'un précédent comité à savoir :
 - 0,324 €/km pour les voitures
 - 0,126 €/km pour les deux roues
- Ou utiliser le barème kilométrique applicable aux salariés pour la déduction d'imposition 2022. (Loi 2022-1157 du 16/08/2022)

Il précise les conditions de la déduction d'imposition fiscale.

- Frais engagés dans le cadre strict de l'objet de l'association.
- Frais engagés sans contrepartie.
- Frais justifiés.
- Abandon de frais constaté dans la comptabilité de l'association (« le contribuable a renoncé expressément à leur remboursement », comme l'impose la loi).
- Frais faisant l'objet d'un justificatif remis par l'association (reçu fiscal : formulaire Cerfa n° 11580)

Justificatifs nécessaires pour la demande de déduction fiscale.

- Justificatif de présence lors de l'action.
- Les Présidents des commissions vérifient et certifient que les distances entre les lieux des actions et le domicile du bénévole sont correctes.
- Mise à disposition de la copie de la carte grise du véhicule sur demande.

M. Alain LAMERAT Trésorier Général de la FFESSM IDF propose de mettre au vote ce qui suit :

« Le comité régional autorise les bénévoles qui renoncent expressément à se faire rembourser leurs frais de véhicule de pouvoir évaluer forfaitairement leurs frais de déplacement à l'aide du barème kilométrique prévu pour les salariés afin de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu tel qu'il est prévu dans la loi 2022-1157 du 16-8-2022 »

Vote à l'unanimité : 17

Textes de référence indiqués par le Trésorier Général :

- Article 200 du CGI (Code général des impôts).
- La loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 (article 41)
- BOFiP BOI-IR-RICI-250-20 §170).
- (BOI-IR-RICI-250-20 n° 220)
- L'arrêté du 1er février 2022
- Loi de finances rectificative du 16 août 2022, n° 2022-1157 (article 21)

4) Rapport du CTS-N.

M. Jérôme HLADKY, CTS-N de la FFESSM IDF prend la parole et aborde les points suivants :

La campagne du PSF : Elle a pris un peu de retard dû à quelques problèmes de connexions sur le site officiel (problème national). Elle devrait débuter vers le 20 février pour se clôturer début avril.

Chèques sport : 50 % des chèques ne sont pas utilisés. Il faut relancer les clubs pour l'utilisation de ces chèques car ils ont des dates limite d'utilisation.

Il rappelle que ces chèques sont à l'usage des clubs et non à usage personnel.

Beaumont : M. Jérôme HLADKY nous présente un projet d'aménagement entre les pontons 2 et 3 afin d'améliorer l'accès pompiers ainsi que le stationnement aux abords et ainsi limiter l'accès aux véhicules près de la berge et préserver les plantes et la berge.

Un projet de plantation de Pyracanthas est à l'étude afin de limiter l'intrusion en périphérie du site. Un devis va être demandé à l'ESAT (Etablissement employant du personnel handicapé) pour le nettoyage des locaux en complément de leurs interventions d'élagage déjà en place.

Une réunion de sécurité du site est programmée mi-avril avec différents organismes.

Les dernières factures de gaz ont doublé ces derniers mois. Une demande a été transmise par M. Francis MERLO président de la FFESSM IDF afin de bénéficier du bouclier tarifaire.

Il est évoqué la possibilité de couper le chauffage la semaine et de le remettre en service uniquement durant les week-ends.

5) Point sur le salon de la plongée.

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF reprend la parole et fait un point sur le salon de la plongée 2023.

Il remercie d'une part, l'équipe qui a réalisé et installé le stand IdF et d'autre part l'équipe qui a organisé et géré le bassin. Il indique une augmentation du nombre de baptêmes par rapport à l'année précédente.

M. Alain LAMERAT remercie Mme Brigitte CORBEL et Mme Catherine PERISSEAU pour leur aide à la création et à la mise en place du stand IdF. Il évoque le manque de place et d'une zone d'attente pour la prise en charge et la gestion des groupes de jeunes.

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF aborde le sujet du salon de la plongée 2024.

Un tour de table s'instaure et plusieurs points sont évoqués. Conserver bien évidemment la gestion du bassin, regrouper le stand de Beaumont avec celui de l'IdF, augmenter la surface du stand pour les commissions, etc.

Vote à l'unanimité : 17

6) Point sur la journée des moniteurs 2023.

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF aborde le point sur la journée des moniteurs qui s'est déroulée le samedi 4 février au CREPS de Chatenay-Malabry et remercie M. Christian SAVARY, Président de la CTR, pour le choix des sujets. Environ 220 personnes ont participé à cette journée ce qui correspond approximativement au nombre de participants avant COVID.

7) Nomination d'un Instructeur Régional Honoraire (Technique).

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF propose, sur la demande du président de la Commission Technique Régionale, de mettre au vote la nomination de M. Jean-Michel AUFFRET au poste d'Instructeur Régional Honoraire (IRH) qui a atteint la limite d'âge conformément au règlement du collège des Instructeurs Régionaux.

A l'issue d'un vote à bulletin secret le résultat est le suivant :

Pour : 12 – Contre : 5

M. Jean-Michel AUFFRET est donc nommé au poste d'Instructeur Régional Honoraire (Technique).

8) Date et lieux des prochaines AGR IDF.

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF annonce que sous réserve de disponibilité des salles les deux prochaines Assemblées Générales Régionales se dérouleront :

- Le samedi 25 novembre 2023 à Paris (Porte Dorée).
- Le samedi 23 novembre 2024 à Mennecy (91)

Vote à l'unanimité : 17

9) Points divers.

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF aborde le sujet de la façade vitrée du comité (rue de Romainville).

Il indique qu'il fait très chaud dans les locaux l'été et l'hiver il y a une très grande déperdition de chaleur car la façade est en simple vitrage.

Il indique qu'il n'est pas possible d'installer un système de climatisation car nous ne disposons pas d'un espace extérieur pour installer un échangeur.

Il propose de faire une étude et de demander des devis pour le remplacement de la façade en double vitrage avec un soubassement et l'intégration d'une boîte aux lettres.

Mme Séverine BOURBON et Mr Thibault MENETROT du groupe de travail "Promotion/Marketing de Beaumont-sur-Oise" prennent la parole afin d'aborder un certain nombre de points qui découlent de leurs travaux et qui ont été préalablement transmis aux membres du CDR.

Plusieurs sujets sont abordés comme la création d'une page Facebook sur la base fédérale, la gestion du contenu de cette page, les vidéos promotionnelles réalisées et à venir, l'intégration de Bruce dans le groupe de travail, l'organisation d'une plongée de nuit, des propositions de réaménagement sur la base, la tarification des plongées, etc.

Les sujets à aborder étant nombreux M. Francis MERLO, Président de la FFESSM IDF, propose au Secrétaire Général de monter une réunion ou seront abordés tous ces sujets avec les membres du CDR qui le souhaitent.

Mr Thibault MENETROT reprend la parole et évoque le fait que certaines SCA ne respectent pas leurs engagements à l'égard du comité et dispensent des formations à des personnes non licenciées à la FFESSM.

M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF indique qu'il a bien pris note de cette information et qu'une action sera faite à l'égard des SCA.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés M. Francis MERLO Président de la FFESSM IDF rappelle la date de la prochaine réunion du CDR et lève la séance.

Prochaine réunion du CDR le jeudi 25 mai 2023 à 19h30.

Le Président de séance
Francis MERLO

Le Secrétaire de séance
Patrick LAMERAT

